

C'est toujours difficile de viser un objectif excellent comme nous le faisons, mais je crois que le bill se ressent de la trop grande hâte qu'on y a mise et d'une particularisation mal coordonnée. D'autres domaines de juridiction restreignent les dépenses tout en permettant aux partis et aux candidats de décider du montant qu'ils affecteront à la radio, à la télévision ou aux journaux, mais dans le bill à l'étude, nous avons une série d'interdictions qu'il sera très difficile de classer.

Nous pourrions probablement y arriver plus facilement et plus efficacement si nous laissons une certaine latitude en ce qui a trait aux dépenses. Notre pays présente encore de grandes diversités; le genre de campagne qui convient au député de Skeena (M. Howard), par exemple, n'est pas le même qui convient au député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), dont la circonscription est très différente. On ne peut donc pas appliquer judicieusement et sagement une formule trop rigide quand il s'agit de savoir comment un candidat ou un parti peut faire appel à l'électorat.

Bien sûr, on peut interdire certaines choses, ce qui est d'ailleurs prévu dans la loi électorale. Nous avons le droit de demander que l'aide accordée soit équitable. Voilà qui est très bien. Le seul danger, bien entendu, est que la contribution de l'État devienne une sorte de minimum et qu'on éprouve encore le besoin de recueillir des fonds en sus de ce minimum. Si le public se fait des idées fausses à ce sujet, il sera peut-être plus difficile de limiter ces besoins.

Si je parle deux fois moins longtemps que le ministre, cela ne veut pas dire que je sois deux fois moins intéressé, mais il est pour moi difficile de rompre mes habitudes de brièveté, même pour une question comme celle-ci. Une des propositions importantes que je cherchais et que je n'ai pas trouvée, c'est celle d'abrégier les campagnes électorales. A mon avis, au Canada, les campagnes électorales sont bien trop longues, et si des gens ont le droit, et dans notre régime un homme a ce droit, de décider du moment où la campagne électorale aura lieu, cela la prolongera encore. Cela ajoute aux complications, alors que nous nous efforçons d'abrégier les campagnes électorales. Je ne suis pas le seul qui le pense. A la page 51 du rapport Barbeau, on trouve ceci:

Grâce aux moyens modernes de communication et de transport, le comité estime qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre d'aussi longues campagnes électorales. En plus d'imposer un lourd fardeau financier aux partis et aux candidats, ces campagnes sont exténuantes pour les chefs de partis, les candidats et l'électorat.

Le Comité est conscient que, dans le système actuel, l'énumération des électeurs exige une longue période de temps et qu'en conséquence il est impossible d'écourter la période entre l'émission des brefs d'élection et le jour des élections, sans adopter une liste électorale permanente. Le Comité est également conscient que les partis et les candidats doivent faire plusieurs plans et préparatifs immédiatement après la dissolution du Parlement, et le Comité n'a nullement l'intention de proposer une réduction de ce genre d'activité au cours de cette période. Le Comité estime, toutefois, qu'il n'est pas essentiel que le début de la campagne coïncide avec la période requise pour mettre sur pied l'organisation administrative de l'élection.

Dans le rapport, on propose qu'il soit interdit aux partis et aux candidats de faire campagne à la radio et à la télévision avant le 29^e jour précédant celui du scrutin. J'irais même plus loin que cet illustre organisme et accepterais l'invitation, lancée par le ministre, à nous poser tous

ici en experts. C'est une bonne idée, je pense, et le comité spécial chargé d'étudier les dépenses d'élection l'a adoptée. Il a plus ou moins recommandé la même chose, en déclarant que la période devrait être de 29 jours.

• (2120)

Le rapport a recommandé d'interdire aux partis et aux candidats de faire de la propagande électorale, qu'il faut distinguer de la préparation et de la tenue des investitures, de solliciter par des annonces la collaboration de travailleurs et d'autres, soit à la radio ou à la télévision et d'avoir recours aux média d'information pour faire de la publicité payée, y compris les journaux, périodiques, courrier direct, panneaux et affiches, avant le 29^e jour précédant le scrutin.

Je crois que chacun des deux groupes a passé outre à un point important. Une fois le bref d'élection émis, les jours précédant le début de la campagne officielle seront très durs à supporter. Que ferait-on? Irait-on chez soi tricoter ou dessiner dans un cahier? A mon avis, si on appliquait la recommandation du comité Barbeau ou du comité spécial, il y aurait deux campagnes: une, factice, qui durerait un mois et une autre, la vraie, qui occuperait le mois suivant. L'une et l'autre seraient coûteuses. Je répète ce que j'avais dit auparavant, qu'il est temps d'adopter une liste permanente d'électeurs. Elle coûterait de l'argent, bien sûr, mais il en va de même pour l'énumération et pour tout ceci.

La liste permanente donne d'assez bons résultats dans d'autres pays. Elle nous permettrait, à mon avis, de tenir des élections dans un mois. Avec les moyens de la technologie moderne, un mois me paraît amplement suffisant. Je suis persuadé que si la période électorale était réduite de moitié, la campagne en serait, non seulement améliorée et soutenue, mais aussi l'intérêt des électeurs serait beaucoup plus émoussé alors que les dépenses électorales seraient généralement réduites, ce qui est notre propos. Voilà, à mon sens, la meilleure façon de réduire ces dépenses.

J'ai donc l'intention de proposer un amendement motivé touchant cette mesure. Avant de le soumettre, je voudrais réitérer nos remerciements pour les aspects avantageux de ce projet de loi. Nous sommes reconnaissants pour les mesures utiles, précieuses et adaptables. Nous accorderons notre appui à des conditions raisonnables et sous une administration efficace. Je regrette profondément que toute cette mesure ait été en butte au cynisme. Je ne m'attarderai pas à faire l'historique de tous nos efforts pour aboutir à cette réforme, mais la situation actuelle est scandaleuse. Cette réforme a débuté en 1964, au moment de la création de la Commission Barbeau. Le rapport de cette illustre commission était prêt en 1966. Nous avons fait des appels de toutes sortes au gouvernement entre temps. Que s'est-il produit? Le 7 avril 1968, jour de fort bon augure, on a posé au nouveau premier ministre la question suivante:

Pour en revenir à cette question des dépenses électorales, je me demande si vous pourriez nous dire si vous avez l'intention de donner suite au rapport du comité des dépenses électorales. Il me semble que c'est une condition fondamentale de la société juste dont vous avez parlé.

L'année 1968 était l'année de la société juste. Voici ce qu'a répondu le premier ministre:

Je suis bien d'accord. Question primordiale. Prochain discours du trône.